

**DEMANDE DE DÉROGATION SUR ESPÈCE(S) PROTÉGÉE(S)**  
**AVIS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL**  
**RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE**

Cas 1 : travaux à caractère scientifique

Référence du dossier : n° (MEDDE-ONAGRE)	2025-00684-011-001
Dénomination du projet :	Utilisation de drone pour protection de nichées
Préfet(s) compétent(s) :	Charente-Maritime (17)
Bénéficiaire(s) :	Vincent BOUTIFARD, ingénieur d'études
Date de transmission du dossier au CSRPN :	25/04/2025

**MOTIVATIONS OU CONDITIONS / REMARQUES**

Complétude du dossier :

- Courrier de la DREAL NA de saisine du CSRPN NA en date du 18/04/2025 (mail du 25/04/2025) ;
- Demande de dérogation drone et biodiversité INRAE, 9 pages ;
- Liste des espèces impactées ;
- Références naturalistes de V. Boutifard, 1 page ;
- Habilitation pour exercer les fonctions de télépilote de V. Boutifard, 2 pages ;
- dépôt démarches simplifiées du 12/03/2025, 4 pages.

Analyse du CSRPN :

Le CSRPN a pris connaissance de la demande de dérogation portant sur la capture, le transport, la perturbation des trois espèces de busards nicheurs et de Cigognes blanches ainsi que sur l'utilisation de drone pour repérer les nids de busards (cendrés, St-martin et des roseaux) et sur la surveillance des nichées de Cigognes blanches sur le domaine INRAE de St-Laurent de la Prée (160 ha) pour une année.

Eu égard à l'expérience acquise par le demandeur depuis une quinzaine d'années, le CSRPN Nouvelle-Aquitaine accorde un **avis favorable sans réserve** à la demande de dérogation estimant que toutes les garanties sont prises en compte pour ne pas nuire aux espèces concernées.

Expert(s) délégué(s) : Michel METAIS

**Avis :**

**Favorable :**

Favorable sous conditions :

Défavorable :

Fait le : 20/05/2025

Signature : l'expert délégué du CSRPN NA

